

**Réunion de la Commission de Suivi de Site  
de BREZAC Artifices  
Dépôts du Fleix et de Monfaucon**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
À BERGERAC (24)  
Mercredi 27 mai 2015 – 15 h 00**

---

## **Liste des participants**

---

### Collège Administrations de l'État

<b>LAPRADE Alain :</b>	Sous-Présidence de Bergerac – Secrétaire général
<b>LAURENT Dominique :</b>	Sous-Présidence de Bergerac – Sous-président
<b>TRIQUET Fabrice :</b>	Sous-Présidence de Bergerac
<b>DELPIERRE Christian :</b>	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – Directeur adjoint travail
<b>SOUILHE Denis :</b>	DREAL 47 – Inspecteur de l'environnement

### Collège Collectivités locales

<b>SERRES Marie-Claude :</b>	Maire de Le Fleix
<b>AYRE Didier :</b>	Représentant du Président de la Communauté d'agglomération bergeracoise – Maire de Monfaucon
<b>FILET Lionel :</b>	Représentant du Président de la Communauté d'agglomération bergeracoise – 1 <sup>er</sup> Adjoint au maire de Le Fleix
<b>DELAIR Arnaud :</b>	Représentant de la commune de Monfaucon – 1 <sup>er</sup> Adjoint au maire
<b>ZACCARON Armand :</b>	Conseiller départemental du canton de La Force

### Collège Exploitants

<b>BREZAC Christophe :</b>	BREZAC Artifices – Président directeur général
<b>BONNET Thierry :</b>	BREZAC Artifices – Responsable sécurité

### Collège Salariés

<b>LAUMOND Corinne :</b>	BREZAC Artifices – Directeur du personnel
--------------------------	---

### Collège Riverains

<b>PEYROUNY Christian :</b>	Association de protection de l'environnement en Dordogne
-----------------------------	--

### Membres qualifiés

<b>PHILIPPY Jean-Marc :</b>	Représentant du Directeur du service départemental d'incendie et de secours – Chef du Groupement Sud-Ouest
<b>Adjudant-chef Jean-Pierre CHIAPPA :</b>	Représentant du Chef d'escadron, Commandant de la Compagnie de gendarmerie nationale de La Force

**Alain PLAZZI :**

Représentant de GARRIGUE Daniel, Maire de Bergerac,  
personne qualifiée – Conseiller municipal de Bergerac de  
niveau travaux et bâtiments communaux

---

## ***Ordre du jour***

---

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2014
- Présentation de l'activité de l'entreprise pour l'année 2014
- Actions réalisées par l'entreprise pour la prévention des risques
- Compte rendu des incidents ou accidents intervenus
- Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS)
- Projets de l'établissement pour l'année à venir
- Questions diverses

---

## ***Documents associés***

---

Annexe I : Présentation BREZAC Artifices CSS 2015

---

## ***15 h 05 – Début de la réunion***

---

### **Mme LAURENT, Sous-Préfecture de Bergerac**

Ouvre la séance par un tour de table. Sont excusés : l'ARS, M. JAVIERE de la DREAL et M. BARBEROLLE, représenté par M. PEYRONI.

---

## ***Approbation du Procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2014***

---

### **Mme LAURENT, Sous-Préfecture de Bergerac**

S'enquiert de commentaires. Le procès-verbal de la réunion du 3 décembre 2014 est adopté.

---

## ***Présentation de l'activité de l'entreprise pour l'année 2014***

---

### **M. BONNET, BREZAC Artifices**

Rappelle que la société, spécialisée dans les feux d'artifice, a diversifié son activité dans la location d'illuminations et de chapiteaux en saison hivernale. Les activités de l'Entreprise incluent l'import, le stockage, la revente, le transport, l'équipement électrique des artifices et la réalisation de spectacles pyrotechniques.

### **M. PEYROUNY, Association de protection de l'environnement en Dordogne**

S'enquiert de la part de l'export dans l'activité de l'Entreprise.

### **M. BREZAC, BREZAC Artifices**

L'estime à 2 à 3 %.

### **M. BONNET, BREZAC Artifices**

Explique que la société dispose de deux sites classés SEVESO II seuil haut : Le Fleix et Monfaucon. Elle dispose également de deux sites classés sous autorisation (à Beleymas et à Vallois)

---

## ***Actions réalisées pour la prévention des risques***

---

### **M. BONNET, BREZAC Artifices**

Indique que les actions réalisées en 2014 pour la prévention des risques incluent, entre autres, le nouveau site de stockage de Vallois, la mise en place d'un livret d'accueil pour

les nouveaux salariés et les intérimaires ; la création du poste dédié au contrôle du timbrage des bâtiments et le passage de tous les sites pyrotechniques à la norme N4 (incendie).

**M. SOUILHE, DREAL 47**

Précise que le timbrage, défini par une étude de danger, fait partie des mesures de maîtrise des risques contrôlées par la DREAL.

**M. BONNET, BREZAC Artifices**

Ajoute que l'investissement total pour les deux sites en 2014 représente 160 500 euros, soit 137 000 euros pour Le Fleix et 23 000 euros pour Monfaucon.

---

***Compte rendu des incidents ou accidents survenus***

---

**M. BONNET, BREZAC Artifices**

Explique que l'Entreprise a relevé cinq incidents pour les deux sites en 2014, dont quatre incidents sur les lieux de stockage. Un incident concernait de l'usure, trois concernaient des erreurs humaines (deux erreurs de timbrage, un carton vide oublié au milieu d'une allée).

Le responsable sécurité réalise quatre réunions annuelles avec les salariés pour mettre à jour leurs connaissances en matière de sécurité, faire un rappel du timbrage des bâtiments et leur transmettre le rapport du BARPI sur l'ensemble des incidents liés aux explosifs en France comme à l'étranger.

---

***Bilan du SGS***

---

**M. BONNET, BREZAC Artifices**

Explique que les nouveaux arrivants reçoivent une formation sécurité accompagnée du livret d'accueil, ainsi que les habilitations pyrotechnie, électronique, CACES et incendie. L'Entreprise dispose également d'un plan de préventions pour les entreprises extérieures.

**M. PEYROUNY, Association de protection de l'environnement en Dordogne**

S'enquiert du délai de formation d'un artificier.

**M. BONNET, BREZAC Artifices**

Précise que la formation niveau I et II dure cinq jours et se conclut par une épreuve écrite et pratique. L'habilitation est confirmée après un an si l'artificier justifie d'au moins trois feux d'artifice. Pour conserver leurs habilitations, les artificiers doivent justifier de trois feux tous les deux ans.

En matière d'évaluation des risques, l'Entreprise a mis à jour le POI des deux sites et a engagé six études de sécurité pour le site du Fleix, dont quatre sont déjà validées.

**M. TRIQUET, Sous-Pr  ecture de Bergerac**

Demande si la mise à jour du POI prend en compte l'exercice réalisé en 2014.

**M. BONNET, BREZAC Artifices**

Répond qu'il le sera dans la révision de 2015. Il ajoute cependant que l'exercice a mis en lumière un bon fonctionnement du PPI.

Le 1<sup>er</sup> juin, la société passera en classification SEVESO III conformément à une nouvelle Directive Européenne. L'impact de ce changement sera limité, la France ayant déjà anticipé les contraintes dans sa transposition de la classification SEVESO II.

**M. TRIQUET, Sous-Présidence de Bergerac**

Demande si ce changement entraînera davantage de PPI.

**M. SOUILHE, DREAL 47**

Le confirme, pour les sites qui n'étaient pas SEVESO mais vont le devenir, principalement dans le secteur chimique.

**M. BONNET, BREZAC Artifices**

Détaille les exercices de gestion des situations d'urgence réalisés en 2014.

**M. TRIQUET, Sous-Présidence de Bergerac**

Indique que le prochain PPI sur le site du Fleix aura lieu dans un an.

---

***Projets de l'établissement pour l'année à venir***

---

**M. BONNET, BREZAC Artifices**

Indique que l'Entreprise compte investir 100 000 euros en 2015, entre autres pour la réfection des routes et la modification des merlons au Fleix, et pour l'installation d'étagères dans les dépôts et la mise en place de conteneurs pour améliorer la gestion du stockage à Monfaucon.

---

***Questions diverses***

---

**M. PEYROUNY, Association de protection de l'environnement en Dordogne**

S'enquiert de l'impact sur les habitants de la zone pavillonnaire à proximité du site du Fleix et des consignes qu'ils reçoivent en cas d'accident.

**M. BONNET, BREZAC Artifices**

Précise que ces habitations se situent en Z5. Les habitants ont pour consigne, s'ils entendent la sirène PPI, de ne pas s'approcher du dépôt, de fermer leurs volets et d'écouter la radio en attendant les instructions.

**Mme SERRES, Mairie du Fleix**

Ajoute que les nouveaux habitants sont informés des risques.

**M. SOUILHE, DREAL 47**

Indique que la DREAL a mené deux inspections en 2014. L'une a mis en évidence une non-conformité, à savoir la présence de ballots de paille au sein de l'enceinte pyrotechnie qui présentent un risque potentiel de propagation d'incendie. La création du poste de responsable de gestion des stocks a apporté une amélioration notable du respect du timbrage des bâtiments. Les contrôles précédents n'avaient cependant jamais révélé de stockage supérieur au timbrage autorisé. La clôture de l'étude de danger a abouti avec l'arrêté préfectoral complémentaire du 29 décembre 2014 pour le site de Monfaucon. Cet arrêté prévoit la remise d'une nouvelle étude de danger avant octobre 2017. Un complément à l'étude de danger, relatif à la bande d'isolement du risque incendie à Monfaucon, est attendu pour décembre 2015.

**M. BONNET, BREZAC Artifices**

Prend note de cette demande.

**M. SOUILHE, DREAL 47**

Ajoute que la DREAL démarre l'instruction de la nouvelle étude de danger pour le site du Fleix, qui devrait aboutir à un nouvel APC d'ici la fin de l'année.

**Mme LAURENT, Sous-Préfecture de Bergerac**

Donne rendez-vous aux membres de la CSS pour la prochaine réunion en mars ou avril 2016.

---

***16 h 00 – Clôture de la réunion***

---